

**Rapport du Président**

Commission Permanente du  
mardi 18 octobre 2011

**Service instructeur**  
Service d'Aménagement des Rivières

N° CP-2011-10-6-6

**Service consulté**

**LUTTE CONTRE LES INONDATIONS A BOLLWILLER, FELDKIRCH,  
PULVERSHEIM ET UNGERSHEIM  
AUTORISATION DE DEFRICHEMENT**

Résumé : Le Département est maître d'ouvrage délégué des travaux de lutte contre les inondations à BOLLWILLER, FELDKIRCH, PULVERSHEIM et UNGERSHEIM. Le projet consiste à réaliser trois bassins de rétention et un fossé d'évacuation vers la Thur. La construction des digues et de l'émissaire nécessitera le défrichement d'environ 4 hectares de forêts qui seront compensés par des plantations sur une surface de terrain équivalente. Le présent rapport propose d'autoriser le Président à déposer la demande de défrichement.

Le Département assure, pour le compte du Syndicat Mixte des Cours d'Eau de la Région de Sultz-Rouffach, la maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux de lutte contre les inondations à BOLLWILLER, FELDKIRCH, PULVERSHEIM et UNGERSHEIM.

Le projet prévoit la création de trois bassins de rétention dans les forêts communales par la construction de digues permettant de stocker le volume d'une pluie de fréquence centennale.

Un émissaire à ciel ouvert, raccordé à la Thur en aval de la chute du Chalet Grün à PULVERSHEIM, viendra compléter ces aménagements.

Les enquêtes publiques, lancées en septembre 2010, nous ont permis d'obtenir un avis favorable du commissaire enquêteur, rendu début août 2011.

Les emplacements réservés pour la création des digues seront retranscrits dans les documents d'urbanismes respectifs des 4 communes.

Les travaux nécessitent de défricher en partie les parcelles suivantes,

### Références cadastrales et contenances des parcelles à défricher.

Commune	Section	Parcelle	Propriétaire	Contenance totale	Superficie à défricher
Bollwiller	14	154	Commune de Bollwiller	150,64 ares	23,16 ares
Bollwiller	14	158	Commune de Bollwiller	835,23 ares	28,53 ares
Bollwiller	14	165	Commune de Bollwiller	1545,39 ares	36,87 ares
Feldkirch	12	27	Commune de Feldkirch	2631,26 ares	87,38 ares
Feldkirch	12	26	Commune de Feldkirch	24,23 ares	4,00 ares
Feldkirch	12	33	Commune de Feldkirch	330,99 ares	8,41 ares
Feldkirch	12	14	Commune de Feldkirch	42,53 ares	4,56 ares
Feldkirch	12	21	Commune de Feldkirch	2412,25 ares	3,45 ares
Feldkirch	12	41	Commune de Feldkirch	1726,00 ares	43,54 ares
Ungersheim	A0	14	Commune d'Ungersheim	72,82 ares	1,17 ares
Ungersheim	A0	36	Commune d'Ungersheim	281,48 ares	27,61 ares
Ungersheim	A0	33	Commune d'Ungersheim	15,64 ares	7,20 ares
Ungersheim	AO	25	Commune d'Ungersheim	185,36 ares	17,10 ares
Pulversheim	29	110	Commune d'Ungersheim	3342,06 ares	98,40 ares
Pulversheim	28	14	Commune d'Ungersheim	17,07 ares	0,45 are
Pulversheim	28	16	Commune d'Ungersheim	11,06 ares	1,05 ares
Pulversheim	28	65	Département du Haut-Rhin	124,99 ares	4,20 ares
Pulversheim	28	98	Département du Haut-Rhin	96,78 ares	1.40 ares
Pulversheim	28	99	Département du Haut-Rhin	37,93 ares	4,10 ares

La surface totale à défricher est de 402 ares et 58 ca (4,02 ha) répartis sur les bans des 4 communes.

Cette surface sera intégralement compensée par la replantation d'une surface équivalente à proximité du projet, sur des emprises départementales ou communales. Les plantations effectuées auront une vocation paysagère (le long des routes départementales notamment) et écologique (renaturation de zones humides et de cours d'eau).

La Commission Permanente doit approuver la demande de défrichement et autoriser le Président à déposer cette demande de défrichement auprès de la Préfecture.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver le dossier de demande de défrichement pour le projet de lutte contre les inondations à BOLLWILLER, FELDKIRCH, PULVERSHEIM et UNGERSHEIM pour une superficie de 40 258 m<sup>2</sup> ;
- d'autoriser le Président à déposer cette demande d'autorisation de défrichement auprès de la Préfecture.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by 'B' and 'T' with a long horizontal stroke extending to the right.

Charles BUTTNER